

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-60

**Objet : Mise à disposition d'un véhicule incendie armé avec 4
sapeurs-pompiers du SDIS 07 pour le 14 juillet 2025**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2025 par la Commune,

Vu la nécessité de la présence de secours d'incendie lors du tir du feu d'artifice,

L'organisation du feu d'artifice du 14 juillet nécessite la présence et l'intervention des sapeurs-pompiers du Service d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS 07), afin de sécuriser les opérations de tirs prévues à cette occasion.

Pour assurer cette mission de sécurité, un partenariat est nécessaire avec le SDIS 07. Celui-ci est consenti à titre gratuit.

DECIDE

- **DE SIGNER** le document relatif à la mise à disposition du service de sécurité à partir de 21h00 pour une durée maximale de 4 heures le 14 juillet 2025 avec le SDIS 07 ;

À la Voulte sur Rhône, le 16/06/2025

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe

Sylvie André-Coste



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).